Manitoba
Évaluation de l'éducation à la maternelle

Écoles franco-manitobaines 1985

Rapport sommaire

Éducation
Manitoba

88-01025/

Évaluation de l'éducation à la maternelle dans les écoles franco-manitobaines 1985

Rapport sommaire

ÉDUCATION MANITOBA

ISBN 0-7711-0653-X

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	v
Comités et groupes chargés de l'évaluation	vii
Remerciements	xi
DESCRIPTION DE L'ÉTUDE	1
ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	9
GESTION DE LA CLASSE	17
DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS DE CLASSE	29
ÉVALUATION DES PROGRÈS DES ENFANTS, COMMUNICATIONS AVEC LES PARENTS ET ENFANTS AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX	35
DIVERSITÉ SOCIALE ET CULTURELLE	41
LES INTERVENANTS	45
ASPECTS ADMINISTRATIFS PARTICULIERS	51
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	57

AVANT-PROPOS

Ce rapport sommaire présente une brève description de l'enseignement à la maternelle dans les écoles franco-manitobaines ainsi que les recommandations du comité consultatif technique.

Le rapport sommaire est le troisième rapport de l'étude de l'enseignement à la maternelle dans les écoles franco-manitobaines. Le **rapport technique** correspondant fournit les données tirées des listes de contrôle des observateurs ainsi que le questionnaire servant aux entrevues avec les enseignants de maternelle et les directeurs d'écoles. Le **rapport général** fournit l'interprétation complète des données ainsi que les recommandations.

COMITÉS ET GROUPES CHARGÉS DE L'ÉVALUATION

Comité mixte sur l'évaluation

Université de Brandon, Faculté d'éducation: M. Thomas B. McNeill
Association des directeurs généraux des écoles du Manitoba: Cecil Cox
Association des commissaires d'école du Manitoba: Joanne Phillips
Roy White, président

Éducation Manitoba

Bureau de l'éducation française: Ernest Molgat

Direction du développement et de l'implantation des programmes:
Ed Buller
Henry Schulz

Association des enseignants du Manitoba: Mariette Ferré-Collet
Barry Moolchan

Université du Manitoba, Faculté d'éducation
Prof. Barbara Nelson (jusqu'en sept. 1985)
Prof. Eric McPherson (à compter de sept. 1985)

Conseillers auprès du comité

Éducation Manitoba

Direction du développement et de l'implantation des programmes:
Norman Mayer
Conrad Sigurdson

Direction de la planification et de la recherche:
Benjamin Levin (jusqu'en sept. 1985)
Dan Haughey (à compter de sept. 1985)

Comité consultatif technique sur l'évaluation de l'enseignement à la maternelle

Conrad Sigurdson (président), Direction du développement et de l'implantation des programmes
Yvette Boily, École Lacerte, Division scolaire de Saint-Boniface, n° 4
Darlene Diller, École George Fitton, Division scolaire de Brandon, n° 40
Kati Fraser, Division scolaire de Winnipeg, n° 1 (jusqu'en juil. 1985)

Renée-Marie Godard, École de Saint-Eustache, Division scolaire de White Horse Plains, n° 20

Ghislaine Gosselin, École Centrale, Division scolaire Transcona-Springfield, n° 12

Johanne Lamothe, École Sacré-Coeur #1, Division scolaire de Winnipeg, n° 1

Lauree MacKay, École secondaire Norway House, Division scolaire Frontier, n° 48

Art Miki, École Harold Hatcher, Division scolaire Transcona-Springfield, n° 12

Gayle Robertson, Division scolaire de Winnipeg, n° 1 (jusqu'en sept. 1985)

Madeleine Robidoux-Kirzinger, Collège de Saint-Boniface

Rose Sawchuk, Division scolaire River East, n° 9 et Collège de Saint-Boniface

Irène Schmidt, École Alexander Ross, Division scolaire St. James-Assiniboia, n° 2 (jusqu'en sept. 1985)

Dale Severyn, Musée des enfants (à compter de sept. 1985)

M. Len Zarry, Faculté d'éducation, Université de Brandon

Conseillères pédagogiques

Éducation Manitoba

Bureau de l'éducation française: Annette Boland-Willms

Direction des soins à l'enfance et du développement des enfants: Doreen Yamashita

Direction du développement et de l'implantation des programmes: Dale Severyn (jusqu'en sept. 1985)
Gayle Robertson (à compter de sept. 1985)

Direction de l'éducation des autochtones: Juliette Sabot

Division scolaire Frontier: Strini Reddy

Équipe des observateurs et interviewers

Lucie Auger
Lynne Bérard
Ethel Buchanan
Bonnie Clements
Janice Cummine
Oanh Dang
Darlene Diller
Rena Evans
Roma Falsarella
Betty Gibson
Lesley Grier
Charlotte Kaminsky
Dick Marshall
Madeleine Robidoux-Kirzinger
Trish Scharnik
Dale Severyn
Lynn Spigelman
Brenda Yakir
M. Len Zarry

Spécialistes engagés à contrat

Anne Deines, expert-conseil privé, Brandon
Hermann Duchesne, D.Ps., Collège de Saint-Boniface

Conseillers à la rédaction

Anne Berg, Faculté d'éducation, Université du Manitoba
Maureen Rodniski, Division scolaire de Winnipeg n° 1

REMERCIEMENTS

La présente évaluation n'aurait pas pu être réalisée sans la collaboration des nombreuses personnes qui ont participé à l'élaboration des listes de contrôle des observateurs et des instruments qui ont servi à interviewer les enseignants de maternelle et les directeurs d'école, et sans la collaboration des directeurs qui ont été interviewés et des enseignants de maternelle qui ont été observés et interviewés, aussi bien que des enfants des classes de maternelle qui ont été observés. Nous profitons de l'occasion pour mentionner tout particulièrement les personnes et les groupes suivants:

- les spécialistes de l'extérieur, Anne Deines et Hermann Duchesne, qui ont prodigué leurs conseils professionnels à toutes les étapes de l'évaluation, ainsi qu'Annette Boland-Willms, qui a aidé ces spécialistes pendant le mois d'août 1985;
- le comité mixte sur l'évaluation qui a orienté les travaux durant tout le programme;
- le comité consultatif technique sur l'enseignement à la maternelle qui a aidé à l'élaboration des instruments et à l'analyse des données;
- l'équipe professionnelle des observateurs et interviewers des enfants d'âge préscolaire qui a aidé à passer en revue les instruments, qui a effectué les observations dans les classes et a interviewé les enseignants de maternelle et leurs directeurs d'école;
- les conseillers à la rédaction qui ont fourni de précieux conseils pour la rédaction des rapports;
- les administrateurs d'école et les enseignants de maternelle qui ont participé aux étapes pilotes de l'élaboration des instruments; et
- les divisions scolaires et les écoles qui ont libéré des enseignants pour leur permettre de siéger à des comités d'évaluation.

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE

Étapes du programme d'évaluation

Le programme d'évaluation de l'enseignement à la maternelle est un élément du programme général d'évaluation des programmes du Manitoba, mis sur pied suivant la recommandation du comité mixte sur l'évaluation et approuvé par le ministre de l'Éducation.

Une fois la décision prise de soumettre l'enseignement à la maternelle à une évaluation, on a formé un comité consultatif technique sur l'enseignement à la maternelle (CCT) et les services d'une équipe de spécialistes ont été engagés afin d'aider à la production des instruments d'évaluation et au rassemblement des données.

Le CCT était composé d'enseignants spécialisés dans l'enseignement au niveau de la maternelle, qui ont été choisis dans plusieurs divisions scolaires de la province, ainsi que de professeurs de l'université de Brandon et du Collège Saint-Boniface. Des experts-conseils d'Éducation Manitoba et des spécialistes de l'extérieur ont agi à titre de conseillers auprès du comité. Un des membres de la section de l'évaluation de la Direction du développement et de l'implantation des programmes a exercé la fonction de président du CCT. Un deuxième groupe d'enseignants spécialisés dans l'enseignement en jeune enfance a participé au projet en procédant aux évaluations dans les salles de classe et en interviewant les enseignants et les directeurs d'école. Les membres de ce groupe ont formé des équipes de deux personnes chacune qu'on a appelées les équipes d'observateurs. Une équipe de deux spécialistes dans le domaine ont aidé à la réalisation du projet en agissant à titre de conseillers à la rédaction et en examinant les

rapports préliminaires sur l'enseignement à la maternelle afin de s'assurer que le message transmis était clair et complet.

Les étapes principales du programme ont été les suivantes:

Étape 1 : Proposition et annonce officielle du programme par le ministre

Dans une proposition présentée au ministre de l'Éducation au printemps de 1984, le comité mixte sur l'évaluation recommandait qu'une évaluation de l'enseignement destiné aux enfants d'âge préscolaire soit effectuée au niveau de la maternelle. Après avoir approuvé la proposition, le ministre annonçait le 7 novembre 1984 qu'une évaluation des programmes d'enseignement à la maternelle serait effectuée dans toute la province.

Étape 2 : Modèle d'évaluation

Les spécialistes engagés à cette fin ont préparé un modèle d'évaluation dont ils ont proposé l'adoption. Le modèle comprenait un exposé détaillé de l'étude, un plan d'évaluation et une méthodologie de recherche. Le modèle a ensuite été examiné et modifié par les experts-conseils du ministère et par le comité consultatif technique. On a alors décidé d'observer le déroulement des classes de maternelle pendant une demi-journée et d'interviewer les enseignants et les directeurs des écoles où ces observations seraient faites.

Étape 3 : Élaboration des instruments d'évaluation

Les spécialistes ont alors préparé des listes de contrôle d'observation et des questionnaires à utiliser pour interviewer les enseignants et les directeurs d'école en s'appuyant sur les renseignements

fournis par le comité consultatif technique et les experts-conseils de l'université du Manitoba. Les listes de contrôle et les instruments servant aux entrevues ont ensuite fait l'objet d'un examen minutieux et d'une dernière mise au point avant d'être imprimés en vue d'un pré-test.

Étape 4 : Formation des observateurs-interviewers et expérience-pilote

Les experts-conseils d'Éducation Manitoba et les spécialistes ont soumis les participants à une période de formation de trois jours sur le rôle des équipes d'observateurs-interviewers. Au cours de cette période, les membres des équipes ont visité les classes de maternelle et ont mis à l'essai les listes d'observation de 25 pages. Ils ont fait des observations dans les salles de classe et discuté en détail du projet et des instruments d'évaluation avec les enseignants. Par la suite, les équipes ont présenté un rapport complet de leurs activités devant le comité consultatif technique. Quelques changements et améliorations ont alors été apportés.

Étape 5 : Observations dans les salles de classe et entrevues

Les équipes d'observations-interviewers ont visité les écoles au cours des deux dernières semaines de mai. Chaque équipe de deux personnes a observé pendant une demi-journée les élèves de chaque classe visitée. Après la période d'observation, un des membres de l'équipe a conduit une longue entrevue avec l'enseignant, tandis que l'autre avait une entrevue plus courte avec le directeur de l'école.

Au cours de l'observation et des entrevues, les membres de l'équipe devaient s'efforcer de recueillir le plus de données pertinentes possible sur les sujets suivants: l'environnement matériel, les

travaux et les activités, le programme utilisé, la diversité culturelle, les critères d'évaluation, les services et les ressources connexes, le recours aux activités parascolaires et le rôle des enseignants.

Étape 6 : Rédaction des rapports

Deux rapports ont été préparés dans le cadre de cette étude. Le premier est le **Rapport technique sur l'évaluation de l'enseignement à la maternelle, 1985.** Ce rapport explique les méthodes d'évaluation utilisées et présente toutes les données de base exprimées en termes de fréquences et de pourcentages.

Les données fournies par différents instruments et se rapportant à un même sujet ont été regroupées. À titre d'exemple, les listes de contrôle d'évaluation décrivent la répartition de l'espace dans la salle de classe, tandis que le questionnaire utilisé pour l'entrevue avec l'enseignant révèle si ce dernier considère la répartition de l'espace satisfaisante. Ces deux ensembles de données sont placés côte à côte dans le rapport.

Le second rapport (le présent document) est le **Rapport général sur l'évaluation de l'enseignement à la maternelle, 1985.** Ce rapport présente les constatations et les conclusions tirées de l'évaluation. Certaines analyses ont été faites à partir des données de base fournies dans le **rapport technique.**

Étape 7 : Interprétation et diffusion

Le **rapport technique** et le **rapport général** seront envoyés aux bureaux de chaque division scolaire, aux organismes professionnels, aux associations des commissaires, aux bibliothèques et aux univer-

sités. Le rapport sommaire leur sera envoyé aussi mais de plus, tous les enseignants de maternelle et les directeurs d'écoles élémentaires en recevront une copie.

Échantillon provincial

Deux études complémentaires ont été effectuées dans le cadre de l'évaluation d'ensemble de l'enseignement à la maternelle. Le groupe cible d'une des études était les classes de maternelle des écoles anglaises, d'immersion française et de langues autochtones, tandis que la cible de l'autre étude était les classes de maternelle des écoles françaises du Manitoba. Les groupes cibles ont été subdivisés selon leur milieu: urbain ou rural. Dans l'étude portant sur les maternelles anglaises, d'immersion française et de langues autochtones, dix pour cent des classes de maternelle ont été choisies dans chacun des deux sous-groupes susmentionnés pour constituer un échantillon, tandis que dans l'étude portant sur les maternelles françaises, l'échantillon choisi comprenait cinquante pour cent des classes de maternelle de cette catégorie. C'est à cause du nombre relativement faible de classes de maternelles françaises dans la province qu'on a choisi cinquante pour cent de celles-ci pour constituer l'échantillon. Les deux études complémentaires ont fait chacune l'objet d'un rapport distinct. Un **rapport technique** et un **rapport général** ont été préparés pour chaque étude.

SOMMAIRES

ET

RECOMMANDATIONS

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Si l'on résume la présentation des résultats qui précède en tentant tout d'abord de faire ressortir les points forts, il apparaît rapidement que les conditions de l'environnement physique dans lesquelles sont placés les enfants de maternelle sont généralement acceptables. En effet, les salles de classe sont en bon état, bien éclairées, chauffées et aérées, attrayantes et bien équipées en termes d'ameublement et de matériel de support pédagogique, à quelques exceptions près. Dans l'ensemble, on peut dire que les classes de maternelles répondent aux standards établis pour n'importe quelle autre classe de l'école, avec un certain nombre d'adaptations telles que la présence de tapis, l'emplacement des toilettes dans la classe, l'installation de lavabos, l'utilisation de tables au lieu de pupitres,

etc. De plus, les maternelles ont accès à d'autres locaux de l'école, principalement le gymnase et la bibliothèque, et à la cour de récréation augmentant d'autant les possibilités éducatives offertes par l'environnement.

Cependant, bien que le minimum vital soit assuré dans la très grande majorité des classes, l'environnement physique de la maternelle n'en provoque pas moins bon nombre d'insatisfactions chez plusieurs enseignants. Parmi ces insatisfactions, il convient de noter plus particulièrement celles causées par le manque d'espace pour l'organisation de coins d'activités et d'ateliers, les problèmes d'insonorisation insuffisante, de prises électriques également insuffisantes et peu accessibles, la proportion de carreaux et de tapis, la quasi-absence d'équipement de sécurité d'accès immédiat, l'insuffisance des panneaux d'affichage, tout autant que des divers espaces de rangement, la pauvreté, en terme de quantité dans plusieurs classes, de certains types d'équipement audio-visuel, d'éducation physique, de musique, de jeux et d'ateliers.

Ces insatisfactions, confirmées par les équipes d'observateurs, sont une indication que les enseignants de maternelle doivent souvent composer avec un environnement qui freine leur action éducative. Malgré leur ingéniosité, ils ne peuvent pas toujours compenser pour un environnement qui ne répond pas aux besoins des enfants de maternelle.

En effet, la presque totalité des programmes de maternelle nord-américains reconnaissent que l'enfant de cet âge a besoin, pour se développer au maximum sur les plans physique, cognitif, émotif, social et moral, d'un environnement physique et matériel riche, diversifié,

sécuritaire, qui permette le mouvement, l'action, l'expérimentation et l'interaction avec l'adulte et les pairs, à travers des activités variées individuelles ou en groupe. En plus, cet environnement doit tenir compte des caractéristiques du développement de l'enfant dans l'optique d'une meilleure stimulation de ses intérêts.

Ainsi, tenant compte des résultats présentés dans les pages qui précèdent, il s'avère que l'attention accordée à l'environnement physique et matériel des classes de maternelles franco-manitobaines apparaît quelque peu inconsistante et que certaines actions doivent être entreprises pour règler ce problème.

Tout d'abord, il est impérieux pour Éducation Manitoba de développer un recueil de normes minimales d'aménagement physique et matériel pour les classes de maternelles. Toutefois, il faudrait éviter d'élaborer des normes uniquement dans l'optique de la construction de nouvelles écoles. Il convient plutôt de porter une attention spéciale à l'aménagement des maternelles dans les écoles de construction plus ancienne, en donnant des indications concrètes sur les moyens économiques de composer avec un environnement qui n'est pas idéal au départ. Il semble d'après les résultats énumérés auparavant que la pratique actuelle de se fier, dans ce domaine, à l'ingéniosité et à la créativité des administrateurs locaux, et surtout, des enseignants de maternelle, ne garantisse pas, dans tous les cas, une utilisation éducative optimale de l'environnement physique disponible.

Un second champ d'action concerne la formation et le perfectionnement des divers intervenants en maternelle. La planification d'ateliers de développement professionnel et l'élaboration de cours

universitaires portant sur l'organisation physique et matérielle, spécifiquement orientés vers les classes maternelles, ne peuvent que contribuer à augmenter la qualité des services éducatifs dispensés à ce niveau. Il est plutôt surprenant, sinon alarmant, de constater que les programmes de formation des maîtres au Manitoba ne tiennent présentement pas compte de ces questions.

Il semble, en terminant ce chapitre, que l'établissement de normes provinciales et une meilleure formation des intervenants sont des moyens susceptibles de favoriser une utilisation plus rationnelle et effective des ressources physiques et matérielles existantes, en même temps qu'une meilleure planification, à moyen et à long terme, de l'amélioration des conditions dans lesquelles sont placés les enfants de maternelle.

Recommandations particulières

1.1 Considérant le fait que 55% des enseignants disent manquer d'espace de façon générale et que seulement 27% des classes ont à la fois assez d'espace pour les activités en grand groupe et les activités de jeu et d'ateliers, il est recommandé:

1.1.1 Dans les écoles existantes, de loger la maternelle dans des classes doubles, dans toute la mesure du possible.

1.1.2 Dans les nouvelles écoles, d'accorder au moins 95 mètres carrés d'espace, en excluant les aires de rangement et de services, et sans tenir compte du nombre d'enfants inscrits.

1.1.3 De faire en sorte que l'espace de la classe permette l'organisation d'une variété de coins d'activités.

1.2 Considérant que 55% des salles de classe maternelle ne sont accessibles que par escaliers, et que dans 45% des écoles les portes sont lourdes et difficiles à ouvrir, il est recommandé:

1.2.1 Dans la mesure du possible, de situer la classe maternelle au rez-de-chaussée, près des entrées et sorties.

1.2.2 De vérifier la facilité d'accès et l'aspect sécuritaire des portes. Entre autres, les poignées devraient être au niveau des enfants et les portes faciles à ouvrir pour un enfant de cinq ans.

1.2.3 Dans la planification de nouvelles écoles, la maternelle devrait avoir sa propre entrée donnant sur la cour de récréation.

1.3 Considérant que 27% des classes sont situées loin des toilettes

et que 36% des classes n'ont aucun lavabo dans la salle de classe, il est recommandé:

1.3.1 De prendre des mesures pour que la maternelle soit située près des toilettes et des points d'eau, de telle sorte que les enfants puissent y avoir accès au besoin.

1.3.2 Dans la planification de nouvelles écoles, les toilettes et points d'eau devraient se situer dans la salle de classe.

1.4 Considérant que l'insonorisation et l'électricité ne sont suffisantes que dans 36% des classes, il est recommandé:

1.4.1 D'examiner les possibilités d'améliorer l'insonorisation dans les classes maternelles existantes.

1.4.2 De faire en sorte que les classes de maternelle soient équipées du nombre de prises électriques doubles recommandé par le code de construction.

1.5 Considérant que 55% des enseignants disent que l'espace recouvert de carreaux n'est pas assez grand et que 27% abondent dans le même sens en ce qui concerne l'espace recouvert de tapis, il est recommandé:

1.5.1 Que chaque salle de classe maternelle ait un espace recouvert de carreaux et un espace recouvert de tapis afin de se prêter à une grande variété d'activités.

1.6 Considérant la quasi-absence d'équipement de sécurité dans les classes de maternelles, il est recommandé:

1.6.1 Que les règlements sur l'équipement de sécurité appliqués aux classes de maternelles soient réexaminés.

1.7 Considérant que la majorité des enseignants déplorent la quantité insuffisante de panneaux d'affichage fixes et mobiles, et que l'exposition des travaux des enfants constitue un élément important de la programmation, il est recommandé:

1.7.1 Que les maternelles soient équipées de panneaux d'affichage fixes et mobiles, adaptés à la taille des enfants et en quantité suffisante pour permettre à l'enseignant d'exposer quelques-uns des travaux de chaque enfant en tout temps.

1.7.2 Qu'il y ait plus de panneaux d'affichage que de tableaux.

1.8 Considérant que 64% des enseignants jugent les espaces de rangement insuffisants, il est recommandé:

1.8.1 De fournir aux enseignants un plus grand nombre d'étagères mobiles et de cloisons mobiles afin de pouvoir ranger la variété de matériel nécessaire pour les différentes aires d'activités, tout autant que pour séparer celles-ci.

1.8.2 De fournir à l'enseignant une pièce de rangement adjacente à la maternelle pour ranger le matériel utilisé sur une base périodique et le matériel de consommation.

1.8.3 De fournir à chaque enfant un espace pour ranger ses effets personnels, dans ou près de la salle de classe.

1.9 Considérant que 9% des classes sont meublées de pupitres, et que dans 27% des classes les meubles ne sont pas tous en bon état, il est recommandé:

1.9.1 Que l'ameublement des maternelles utilise des tables plutôt que des pupitres.

1.9.2 De vérifier la condition des meubles régulièrement et d'apporter les correctifs qui s'imposent.

1.10 Considérant le peu d'instruments de musique et le manque de certains types d'équipement d'éducation physique, il est recommandé:

1.10.1 Que l'enseignant de maternelle, le professeur de musique et le professeur d'éducation physique se consultent et coopèrent pour assurer que ces équipements soient appropriés pour la maternelle, et en nombre suffisant.

1.11 Considérant que pour 50% des classes environ, le matériel de jeux et d'ateliers est relativement peu varié, il est recommandé:

1.11.1 D'assurer que les classes de maternelles s'équipent graduellement d'une plus grande variété de matériel de jeux et d'ateliers.

1.12 Considérant que 18% des classes de maternelles n'ont pas accès à la bibliothèque de l'école, il est recommandé:

1.12.1 Que la classe de maternelle ait le même accès que les autres classes à tous les locaux et services de l'école.

1.13 Considérant que les enseignants en général utilisent peu la cour en dehors des périodes de récréation, il est recommandé:

1.13.1 Que la cour soit adjacente ou près de la maternelle et équipée adéquatement de telle sorte qu'elle puisse être utilisée plus fréquemment.

1.13.2 Que les enseignants soient encouragés à utiliser la cour aussi souvent que possible.

GESTION DE LA CLASSE

La présentation des résultats sur la gestion de la classe s'avère relativement diversifiée. Il convient à ce stade, de résumer ces données et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

1. Curriculum

Les résultats concernant le curriculum indiquent une situation plutôt confuse. D'une part, Éducation Manitoba propose un énoncé de philosophie dont la révision française n'est pas encore disponible et un certain nombre de programmes, par matière, connus et utilisés par seulement une minorité d'enseignants. D'autre part, Éducation Manitoba a élaboré quelques ressources pédagogiques qui sont largement utilisées, mais il n'existe toutefois pas de lien entre les programmes

et ces ressources. Les enseignants compensent pour ce manque de direction par un recours fréquent à des ressources venant d'ailleurs.

Éducation Manitoba se doit de prendre la responsabilité de développer une programmation intégrée qui tienne compte des caractéristiques du développement et des besoins des enfants, tout autant que des particularités de la classe de maternelle elle-même.

Dans cette optique, la pratique actuelle d'élaborer des programmes par matière devrait être repensée, dans la mesure ou ceux-ci favorisent la compartimentation de l'enseignement et vont à l'encontre d'une approche éducative globale nécessaire au développement intégral et harmonieux de l'enfant. La création de ressources pédagogiques devrait également se situer dans la ligne de pensée philosophique et pédagogique de la maternelle.

Un autre aspect qui ressort des résultats obtenus est en relation avec les mécanismes d'implantation des programmes. Il semble que les mécanismes actuels ne soient pas suffisants étant donné le taux restreint de connaissance des programmes au niveau des enseignants. Il revient à Éducation Manitoba et aux divisions scolaires de s'assurer d'une implantation efficace des programmes. Cependant, ceci ne diminue en rien la responsabilité professionnelle des enseignants face à la recherche active d'information et de perfectionnement nécessaires à la mise en application des programmes.

2. Planification des activités et de l'utilisation du matériel

En ce qui concerne la planification des activités de la classe, les enseignants de maternelle font preuve d'un grand professionnalisme

en planifiant, pour la majorité d'entre eux, sur une base annuelle, mensuelle, hebdomadaire et quotidienne. La planification quotidienne se veut très détaillée et, comme l'indique l'étude de la nature des activités, porte principalement sur des activités de grand groupe. Il s'agit surtout de la planification de leçons visant l'apprentissage de concepts précis, le développement du langage oral et le développement de la motricité fine. De plus, tenant compte des caractéristiques du développement des enfants, ces leçons plus ou moins formelles sont entrecoupées d'une variété d'activités plus courtes (chansons, rondes, histoires, activités physiques, collation, etc.) et possiblement moins exigeantes en terme d'attention demandée à l'enfant.

Par rapport aux activités de grand groupe, les jeux et ateliers apparaissent particulièrement limités. Cette limitation ne vient pas nécessairement de la variété des jeux offerts, mais plutôt d'un temps de jeu trop court dans la majorité des classes, et du fait que plusieurs types de jeux et d'ateliers demeurent les mêmes pendant toute l'année.

La nature du matériel et sa fréquence d'utilisation sont directement reliées aux types d'activités planifiées, le matériel le plus utilisé ayant rapport à la motricité fine (bricolage) et globale, au développement des habiletés conceptuelles et au développement du langage. De plus, les enseignants semblent ne faire que peu de changements dans l'environnement matériel de la classe, le changement le plus fréquent étant le remplacement ou l'ajout de matériel dans les aires de jeu ou d'ateliers, ce qui se fait globalement environ une fois par mois. Il faut noter cependant que tous les enseignants désirent

augmenter la variété de jeux et d'ateliers qu'ils offrent aux enfants, ce qu'ils ne peuvent faire actuellement, pour certains, à cause d'un manque d'espace ou de matériel.

En ce qui concerne les activités d'enrichissements, les enfants ont principalement la chance de faire des excursions dans l'école ou sur le terrain de l'école. Les autres types de sorties sont plutôt rares, dû aux difficultés d'organisation, ou au manque d'information.

Il se dégage de cette vue d'ensemble que la planification des activités et de l'utilisation du matériel en maternelle se fait en grande partie sur le modèle utilisé pour les niveaux scolaires plus avancés. Les adaptations consistent en des périodes de classes de plus courte durée et plus variées, avec l'addition d'une période de jeux ou d'ateliers. Ce modèle implique une planification quotidienne détaillée de leçons, laquelle va directement à l'encontre de l'utilisation, par l'enseignant, des besoins, intérêts, préoccupations et suggestions des enfants, à des fins éducatives. En maternelle, même si une planification des objectifs à moyen ou à long terme s'avère essentielle, une planification de leçons quotidiennes trop détaillée peut nuire considérablement à la spontanéité. La planification en maternelle devrait porter davantage sur l'observation systématique et généralisée des enfants, rendant ainsi possible une meilleure adaptation des expériences éducatives vécues en classe à l'expérience personnelle de chaque enfant.

La diminution de l'insistance sur la planification quotidienne de leçons formelles implique une diminution tout aussi considérable de l'insistance sur les activités d'enseignement en grand groupe et une

augmentation des activités de jeu et d'ateliers individuelles ou en petits groupes. La formation et le perfectionnement des enseignants dans ce domaine apparaît urgent. Une attention spéciale devrait être accordée à l'identification des activités propices à une utilisation en grand groupe, telles que les chansons, rondes, danses, périodes de gymnase, histoires, etc., et de celles qu'il est plus avantageux de vivre en petit groupe ou individuellement, sous forme d'expérience concrète ou de jeu, telles que les activités de développement de langage oral, de formation de concepts, de motricité et autres. Également, l'aspect dynamique et changeant des aires de jeu ou d'ateliers est loin d'être négligeable et l'importance de varier ceux-ci doit être démontrée aux enseignants.

Enfin, il va sans dire que la salle de classe s'avère plutôt restrictive comme milieu d'expérience de vie. Encourager davantage les activités d'enrichissement est donc une nécessité. Entre autres, au niveau divisionnaire, la mise au point d'une liste d'endroits ou d'événements locaux susceptibles d'être visités par les enfants de maternelle, de même que la mise en réserve de fonds spécifiquement pour ce genre d'activités, se présentent comme des moyens d'augmenter et d'enrichir l'expérience des enfants en leur faisant connaître davantage leur communauté.

3. Approche pédagogique, style d'enseignement et réglementation

Les enseignants de maternelle utilisent déjà largement l'approche pédagogique par thème. Les thèmes sont variés et sont surtout choisis en fonction d'événements extérieurs (fêtes et saisons), des intérêts de

l'enseignant et du matériel disponible. Les antécédents culturels et les suggestions des enfants sont très rarement pris en considération. La nature des thèmes indique qu'ils servent principalement à intégrer les activités d'enseignement en grand groupe.

La prédominance de ce type d'activités se reflète dans les interventions privilégiées par l'enseignant et dans la participation des enfants. Encore une fois, on retrouve en maternelle les types d'intervention prédominants de l'enseignement classique, où l'enseignant explique ou démontre une notion, vérifie la compréhension, félicite ou encourage les élèves pour leurs tentatives de réponses, explique à nouveau, et ainsi de suite. Ce style d'enseignement laisse très peu de place à la créativité et à l'initiative des enfants, en même temps qu'il diminue la liberté d'expression. En effet, à lui seul, l'enseignant parle autant que l'ensemble des enfants. Ce style limite également la liberté d'action et d'expérimentation, puisqu'il exige la participation obligatoire aux activités planifiées par l'enseignant.

En dernier lieu, on constate que la réglementation en rapport avec les jeux et les ateliers est fondée, d'une part, sur le désir d'établir un mode de fonctionnement qui permette aux enfants de profiter au maximum de ce genre d'activités en évitant l'encombrement et en facilitant les déplacements (limite au nombre d'enfants dans les différents coins), et d'autre part, sur le désir de développer de bonnes habitudes de travail (savoir choisir, planifier, rendre ses tâches à terme, nettoyer). La pratique de consigner par écrit les activités que font les enfants à chaque jour est également positive pour l'enseignant qui désire mieux connaître les intérêts des enfants.

Ainsi, de façon très générale, on peut conclure que, même s'ils utilisent déjà l'approche par thème dans les activités de grand groupe, les enseignants auraient avantage à l'utiliser également au niveau des activités en petits groupes ou individuelles et à choisir des thèmes principalement en fonction des intérêts et suggestions des enfants. Ils devraient modifier en conséquence leurs formes d'interventions dans le sens d'augmenter les conversations et échanges libres avec les enfants et la participation à leurs jeux et activités, tout en encourageant la créativité et l'initiative.

Dans un autre ordre d'idée, s'il est bon d'encourager les enfants à participer à des activités variées, aucun enfant ne devrait être obligé de prendre part à quelque activité que ce soit contre sa volonté à moins que la sécurité de l'enfant ne soit en cause. Une réglementation basée sur les principes qui s'appliquent actuellement aux activités de jeu et d'ateliers devrait être développée et étendue pour inclure toutes les activités de la classe.

En résumé, le processus complexe de gestion de la classe que nous venons d'examiner reflète un manque de direction philosophique et pédagogique au niveau du curriculum en maternelle, et un haut degré de conscience professionnelle chez les enseignants. La combinaison de ces deux facteurs fait en sorte que les enseignants, laissés à eux-mêmes et souvent isolés, ont enlignés leur action pédagogique sur celle des autres niveaux scolaires, en y apportant certaines adaptations nécessitées par les caractéristiques du développement de l'enfant. Il convient donc de donner à la maternelle franco-manitobaine une orientation précise correspondant davantage aux besoins de l'enfant.

Recommandations particulières

2.1 Considérant que certains programmes ne sont pas encore disponibles et que les enseignants ne connaissent pas assez les programmes, il est recommandé:

2.1.1 Que des mesures correctives soient mises en place par Éducation Manitoba et les divisions scolaires pour assurer les meilleurs services éducatifs possibles aux enfants.

2.2 Considérant que 73% des enseignants font une planification quotidienne très détaillée de leçons formelles en grand groupe, il est recommandé:

2.2.1 Que les enseignants accordent une plus grande place aux activités spontanées qui proviennent des intérêts des enfants.

2.2.2 Que les exigences administratives d'une planification écrite détaillée et quotidienne de leçons formelles soient réduites là où elles existent.

2.3 Considérant la forte préférence des enseignants pour les activités de grand groupe, et que celles-ci visent principalement l'enseignement de concepts précis, le développement du langage oral et le développement de la motricité fine à travers les arts et le bricolage;

Considérant que le temps réservé aux jeux et ateliers ne compte que pour moins de 20% du temps total de classe, il est recommandé:

2.3.1 Que les enseignants augmentent le temps réservé aux jeux et aux ateliers à une heure non-interrompue par demi-journée afin de poursuivre les objectifs de développement de concepts, du langage oral et de la motricité fine à l'intérieur de ces activités.

2.3.2 Que les divisions scolaires offrent des activités de développement professionnel orientées vers l'utilisation pédagogique du jeu et l'organisation de la classe en coins d'activités et d'ateliers.

2.4 Considérant que des changements dans l'environnement de la classe ne sont introduits qu'environ une fois par mois par une majorité d'enseignants, et qu'il existe un fort désir chez tous les enseignants de varier les activités de la classe en introduisant un coin d'écoute, un bac à sable, un bac à eau, des coins de visionnement, d'arts d'expression, de magasin, de déguisement, de marionnettes, etc., il est recommandé:

2.4.1 Que les divisions scolaires revoient les mécanismes budgétaires de la maternelle pour permettre l'acquisition du matériel nécessaire aux activités de jeux et d'ateliers.

2.4.2 Que toutes les classes maternelles soient équipées pour permettre au moins les activités de base suivantes: les gros blocs et gros jeux de manipulation, les jeux dramatiques (maison, magasin, hôpital, déguisement, etc.), les jeux d'eau et de sable, la lecture, l'écriture et l'écoute de disques ou d'histoires, les jeux d'explo-

ration et de découverte (math-sciences), les arts d'expression (dessin, peinture, glaise, etc.), les petits jeux de manipulation (casse-tête, petits blocs, etc.), les jeux de menuiserie et de construction.

2.5 Considérant que la majorité des activités d'enrichissement (sorties, voyages excursions) se font surtout dans l'école ou sur le terrain de l'école, et que tous les enseignants considèrent que les activités d'enrichissement sont très efficaces pour augmenter l'expérience des enfants, il est recommandé:

2.5.1 Que la division scolaire et le directeur de l'école encouragent les enseignants à organiser davantage d'activités d'enrichissement à l'extérieur de l'école et dans la communauté.

2.6 Considérant que 91% des enseignants utilisent surtout des thèmes portant sur les fêtes et saisons, et sur ce qu'ils croient d'intérêt pour les enfants, il est recommandé:

2.6.1 Que les enseignants élargissent leur conception des thèmes et utilisent davantage les antécédents culturels et les suggestions des enfants dans le choix de thèmes.

2.7 Considérant que l'intervention éducative de l'enseignant se fait surtout sous la forme de l'enseignement verbal, il est recommandé:

2.7.1 Que l'enseignant participe davantage aux jeux et activités des enfants et utilise ces moments pour converser avec eux, encourager leur expression verbale spontanée et répondre à leurs besoins.

2.8 Considérant que la créativité et l'initiative ont été les moins observées en classe, et qu'environ 50% des activités de la classe sont de nature fermée, il est recommandé:

2.8.1 Que l'enseignant qui désire développer la créativité et l'initiative planifie des activités ouvertes et réduise au minimum les leçons formelles en grand groupe, les bricolages "pré-fabriqués" et les exercices papier-crayon.

2.9 Considérant l'importance du développement du langage oral et le fait que l'enseignant et les enfants se partagent de façon à peu près égale les occasions de parler, il est recommandé:

2.9.1 Que l'enseignant fasse tout en son pouvoir pour augmenter les occasions de parler des enfants.

2.10 Considérant l'importance de développer la capacité de l'enfant de faire des choix et d'établir ses priorités, et que les activités en grand groupe sont à toutes fins pratiques entièrement obligatoires, il est recommandé:

2.10.1 Qu'aussi souvent que possible, les enfants aient le choix de participer ou de ne pas participer aux activités de grand groupe.

2.11 Considérant que le mode de répartition le plus fréquent des activités de jeux et d'ateliers est le libre choix, mais qu'il est d'usage dans une majorité de classes de limiter ce choix d'une manière ou d'une autre, il est recommandé:

2.11.1 Que les activités de jeux et d'ateliers soient les plus diversifiées possibles afin de permettre aux enfants de faire des choix véritables.

2.11.2 Que les périodes de planification des activités de jeux et d'ateliers soient utilisées comme un moyen efficace pour développer chez l'enfant la capacité de faire des choix, et non pas comme un moyen de restreindre les choix de l'enfant.

2.11.3 Que durant les activités de jeu, les enfants puissent changer d'activité de façon générale quand ils le désirent.

2.12 Considérant que dans une majorité de classes, les enfants participent au nettoyage de la classe soit après leur activité soit à la fin de la période de jeu, il est recommandé:

2.12.1 Que tous les enfants soient encouragés positivement à participer aux activités de nettoyage.

2.13 Considérant l'importance de l'observation des jeux de l'enfant dans l'optique de l'élaboration d'une programmation adaptée à ses intérêts et ses besoins, et que seulement 45% des classes consignent des informations sur les activités des enfants à cette fin, il est recommandé:

2.13.1 Que la division scolaire offre des activités de perfectionnement professionnel dans le domaine de l'observation et de la consignation des informations.

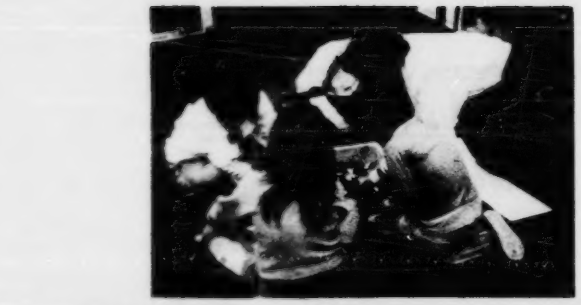

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS DE CLASSE

Les résultats présentés dans ce chapitre indiquent tout d'abord, dans le domaine du curriculum, que les enseignants de maternelle insistent surtout sur les objectifs de développement du langage oral et écrit, de développement cognitif et de développement moteur. En second lieu, ces objectifs sont poursuivis principalement à travers des activités d'enseignement en grand groupe qui occupent les deux tiers du temps de classe, l'autre tiers étant réservé aux récréations à l'extérieur et aux jeux libres. En troisième lieu, les ressources de l'enseignant, la nature des activités de grand groupe et le matériel utilisé sont en relation directe avec les objectifs poursuivis et concrétisent une orientation préparatoire aux apprentissages scolaires, et même scolarisante dans certains cas.

L'accent considérable mis sur la préparation à la première année explique sans doute le peu de temps consacré, entre autres, aux activités de jeux et d'ateliers, à la lecture d'histoires au groupe, au dialogue et à la production ouverte. Il explique également une utilisation restreinte des thèmes, lesquels servent surtout au développement du vocabulaire, ou pour guider les activités de bricolage. Il explique encore le rôle principal de l'enseignant comme participant avec le groupe entier, de même que le peu de responsabilités qu'il délègue aux paraprofessionnels et aux adultes ou étudiants bénévoles. Il faut insister ici sur le sens aigü de responsabilité des enseignants envers le groupe qui leur est confié. Cette caractéristique est certainement très louable.

Ces constatations laissent voir un besoin de rétablir l'équilibre entre la tendance scolarisante de la maternelle et la tendance qui vise le développement global et harmonieux de l'enfant. D'une part, les activités de grand groupe devraient être réduites considérablement. Si l'on tient compte du fait que l'objectif de développement du langage écrit ne devrait pas faire l'objet d'interventions formelles à la maternelle et que les activités de jeux et d'ateliers sont particulièrement favorables au développement du langage oral et au développement cognitif, les activités en grand groupe devraient surtout se concentrer sur les activités physiques (gymnase, mouvement, danse, jeux à l'extérieur, etc.), la musique et le chant, la lecture d'histoires, le visionnement de films, les visites à la bibliothèque et la période de planification. Dans le même sens, les activités structurées en petits groupes dirigées par un adulte devraient être évitées pour de longues périodes et les groupes devraient se former sur une base volontaire.

La diminution des activités en grand groupe et en petits groupes doit être compensée par une augmentation équivalente du temps de jeux et d'ateliers. Le jeu étant le moyen d'apprentissage privilégié de l'enfant de maternelle, un minimum de 60 minutes, non interrompu, doit y être consacré pour chaque demi-journée. De plus, pour permettre à l'enfant de faire un choix entre un nombre d'activités raisonnable, l'on devrait compter une activité de jeu ou d'atelier pour trois ou quatre enfants. Lorsque le nombre d'enfants est restreint la variété peut être maintenue en offrant une activité pour chaque deux ou trois enfants. Ainsi, dans une classe régulière d'une vingtaine d'enfants, l'on devrait retrouver au moins 5 ou 6 types d'activités de jeux ou d'ateliers différents.

Ces modifications dans les types d'activités en maternelle impliquent des changements dans le choix des ressources et du matériel. Entre autres, les cahiers d'exercices ou le matériel papier-crayon ne devraient pas avoir de place à la maternelle. Par contre, le matériel de jeu tel que celui utilisé pour les arts d'expression, le bac à sable, le bac à eau, le matériel pour les jeux de rôle (maison, magasin, hôpital, etc.) doit être enrichi graduellement.

En ce qui concerne le rôle de l'enseignant et des autres intervenants, il va sans dire que la responsabilité première du déroulement des activités est et doit demeurer celle de l'enseignant. Toutefois, celui-ci devrait mettre moins de temps à diriger le groupe pour s'intégrer davantage aux jeux et activités des enfants et observer leur développement et leurs intérêts. Il pourrait également utiliser davantage l'aide des intervenants bénévoles et travailler en collabo-

ration plus étroite avec les enseignants d'éducation physique, de musique, etc., plutôt que de leur laisser complètement la charge de la classe.

En terminant ce chapitre, il faut souligner que cette ré-orientation de l'action éducative en maternelle nécessite, pour être menée à bien, un support et une aide continus de la part des conseillers pédagogiques d'Éducation Manitoba et des divisions scolaires, de même qu'un programme de perfectionnement professionnel adapté aux besoins.

Recommandations particulières

Les résultats découlant de l'observation du déroulement des activités dans la classe confirment et renforcent les recommandations exposées précédemment dans la section portant sur la gestion de la classe. Il s'y ajoute:

3.1 Considérant le déséquilibre entre la tendance scolarisante de la maternelle et celle qui vise au développement global et harmonieux de l'enfant, il est recommandé:

3.1.1 Que l'enseignant réserve les périodes d'activités en grand groupe pour des activités physiques (gymnase, mouvement, danse, jeux à l'extérieur, etc.), la musique et le chant, la lecture d'histoires, le visionnement de films, les visites à la bibliothèque et la période de planification.

3.1.2 Que les activités en petit groupe dirigé par un adulte soient évitées pour de longues périodes, qu'elles ne portent pas sur des contenus scolaires, et que les groupes se forment sur une base volontaire.

3.1.3 Que les enfants aient un minimum de 60 minutes de jeux ou d'ateliers non interrompu par demi-journée de classe.

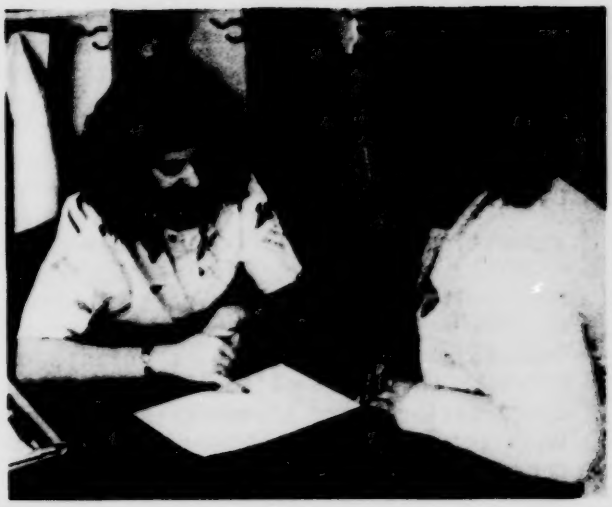

ÉVALUATION DES PROGRÈS DES ENFANTS, COMMUNICATIONS AVEC LES PARENTS ET ENFANTS AYANT DES BESOINS SPECIAUX

Il ressort des résultats qui précèdent que les enseignants utilisent déjà l'observation dans le processus d'évaluation des enfants en maternelle. On sait que l'observation attentive de l'enfant s'avère une condition essentielle pour répondre à ses besoins et cette pratique demande à être encouragée et développée davantage chez les enseignants. La familiarisation avec un plus grand nombre de techniques et de leur utilisation plus fréquente sont certainement souhaitables. Par contre, l'utilisation de tests oraux et écrits se présente comme étant d'utilité plutôt douteuse en maternelle et pourrait avantageusement être remplacée par l'observation directe.

Dans cette ligne de pensée, l'utilité de l'administration généralisée de tests formels pour le dépistage et le diagnostic des enfants

qui ont des besoins spéciaux doit être ré-évaluée. Si une telle procédure peut se justifier sur le plan administratif, elle se fait généralement au détriment de l'enfant. Les tests formels ne devraient être administrés que par des spécialistes qualifiés, en accord avec les prescriptions scientifiques et éthiques, et uniquement aux enfants pour qui le besoin en a été démontré.

En ce qui concerne le placement en première année, le passage automatique se justifie pour la majorité des enfants par le caractère non obligatoire de la participation au programme de maternelle. Toutefois pour les quelques enfants où des doutes peuvent surgir, la concertation entre l'enseignant, les parents, les autres professionnels concernés et la direction de l'école est particulièrement à encourager. La concertation entre les différents intervenants permet d'assurer à l'enfant les meilleurs services possibles, étant donné les circonstances. De plus, comme la responsabilité première de l'éducation de l'enfant appartient, de droit, aux parents, aucun autre intervenant ne peut avoir d'opinion déterminante dans le processus décisionnel.

Dans le domaine de la communication avec les parents, on constate que la compilation de bulletins est généralisée dans les classes de maternelle. Il semble que deux bulletins écrits soient amplement suffisants à ce niveau pourvu que des communications orales avec les parents se fassent également sur une base régulière. Insistons sur le fait que la communication avec les parents au sujet des progrès de leur enfant doit être vue comme un échange réciproque d'information entre parents et enseignant dans la perspective d'une meilleure compréhension du vécu de l'enfant et d'une action éducative complémentaire. De plus,

la diversité des moyens utilisés actuellement par l'école pour communiquer avec les parents doit être reconnue à sa juste valeur, encouragée et développée.

Enfin, l'organisation des services aux élèves qui présentent des besoins spéciaux semblent être réservée principalement à l'enseignant lui-même et à l'orthopédagogue de l'école. L'intervention des orthophonistes et des psychologues est plutôt sporadique et restreinte. Si l'on se fie aux dires des enseignants, les maternelles franco-manitobaines sont aux prises avec un taux relativement élevé de troubles de langage, et certainement, l'amélioration du service d'orthophonie à ce niveau apparaît indispensable. Toutefois, pour éviter une marginalisation prématurée de ces enfants, il faut considérer ce service en terme de support pédagogique à l'enseignant ou d'une assistance personnelle à l'enfant dans la classe régulière. Un tel support permet à l'enfant de demeurer dans le cadre le plus normal possible tout en bénéficiant de services adaptés à ses besoins. Dans toute la mesure du possible, il convient d'éviter de retirer l'enfant de la classe régulière, même pour un court laps de temps.

Recommandations particulières

4.1 Considérant le peu de techniques d'évaluation des enfants utilisées par les enseignants, et l'utilisation peu fréquente de celles-ci, il est recommandé:

4.1.1 Que la division scolaire organise des activités de développement professionnel afin de sensibiliser les enseignants à un plus grand nombre de techniques d'observation.

4.1.2 Que les enseignants utilisent des techniques plus diversifiées dans l'évaluation des progrès des enfants, à l'exception des tests oraux et écrits qui ne devraient pas être utilisés en maternelle.

4.2 Considérant l'utilisation fréquente de tests formels collectifs en maternelle, et que les résultats de ceux-ci sont très peu utilisés pour l'élaboration d'une programmation adaptée aux besoins des enfants, il est recommandé:

4.2.1 Que la décision d'administrer des tests formels aux enfants soit faite en concertation entre l'équipe scolaire et les parents.

4.2.2 Que les tests formels soient administrés par des spécialistes qualifiés en accord avec les prescriptions scientifiques et éthiques, et uniquement aux enfants pour qui le besoin en a été démontré.

4.3 Considérant que la participation au programme de maternelle n'est pas obligatoire et que les pratiques relatives au placement en première année varient grandement d'école en école, il est recommandé:

4.3.1 Que le passage des enfants en première année soit automatique, ou bien, dans le cas où un enfant présente un besoin particulier, que la décision revienne aux parents, en concertation avec le personnel impliqué de l'école.

4.4 Considérant que la compilation de bulletins écrits est une pratique généralisée dans les écoles pour communiquer aux parents les progrès de leur enfant, il est recommandé:

4.4.1 Que la communication continue formelle et informelle avec les parents soit encouragée.

4.4.2 Que le bulletin écrit utilise une formule descriptive, plutôt qu'un formulaire structuré du genre "liste de contrôle".

4.5 Considérant que les services offerts par les spécialistes aux enfants qui ont des besoins spéciaux se font souvent à l'extérieur de la classe et contribuent à la marginalisation des enfants, il est recommandé:

4.5.1 Que les services des spécialistes soient dispensés à l'intérieur même de la salle de classe et qu'une collaboration effective se développe entre l'enseignant de maternelle et les spécialistes.

4.5.2 Que les enfants ne soient pas retirés régulièrement de la salle de classe pour bénéficier de services spéciaux.

DIVERSITÉ SOCIALE ET CULTURELLE

Les résultats exposés dans ce chapitre laissent voir que la majorité des enseignants de maternelle ont amorcé une réflexion professionnelle en regard de la diversité sociale et culturelle et se sont donné un certain nombre de moyens concrets pour sensibiliser les enfants à ces dimensions. Toutefois, cette réflexion demeure encore à un stade relativement rudimentaire et il semble que les enseignants aient besoin d'être guidés et supportés dans leur démarche.

Une assistance apparaît particulièrement urgente dans les classes qui reçoivent une proportion élevée d'enfants qui ne parlent pas la langue d'enseignement. Les enseignants sont actuellement, dans la plupart des cas, les seuls responsables des interventions auprès de ces enfants. Une telle responsabilité demande à l'enseignant un temps

relativement considérable et est susceptible de limiter ses interventions éducatives auprès des enfants de langue française. Ainsi, la mise en place d'une structure d'accueil pour l'enseignement du français, langue seconde, pourrait bénéficier tant aux enfants allophones qu'aux enfants francophones, en permettant à l'enseignant de répartir son attention de façon plus équitable face à tous les enfants.

Dans les domaines relatifs à la diversité culturelle, un perfectionnement professionnel, de même que le développement de ressources appropriées s'avèrent indispensables. Il faut particulièrement tenir compte du caractère minoritaire de la culture française au Manitoba, et certainement accorder une place prioritaire à celle-ci dans les écoles franco-manitobaines.

Enfin, en ce qui concerne la diversité sociale, il convient d'encourager les enseignants dans leurs démarches et de les sensibiliser davantage au fait que la diversité sociale est une réalité qui ne peut être passée sous silence. Encore une fois, un perfectionnement professionnel et le développement de ressources appropriées se présentent comme des moyens efficaces de parvenir à ces fins.

Recommandation particulière

Les résultats obtenus en relation avec la diversité sociale et culturelle font ressortir la nécessité pour Éducation Manitoba, les divisions scolaires, les écoles, les enseignants et les parents de s'engager dans la voie du maintien et du développement de la culture franco-manitobaine.

Recommandation:

Que les divisions scolaires et le Bureau de l'éducation française développent le matériel d'appui nécessaire afin que l'intégration culturelle soit possible dans les classes de maternelle franco-manitobaines.

LES INTERVENANTS EN MATERNELLE

Les résultats présentés dans ce chapitre laissent voir tout d'abord, en ce qui concerne les enseignants de maternelle, certaines lacunes dans la formation universitaire initiale chez plusieurs d'entre eux. Il apparaît que les universités, préoccupées de former des enseignants "généralistes", pour le primaire et l'élémentaire du moins, accordent très peu de place à l'éducation au niveau de la maternelle. Il en résulte que bon nombre d'enseignants ont dû parfaire leur formation à l'aide d'un certain nombre de stages de perfectionnement professionnel en pédagogie de la petite enfance. Le nombre considérable d'enseignants qui désirent recevoir du perfectionnement supplémentaire est une indication de l'insuffisance à la fois de la formation initiale et du perfectionnement reçu jusqu'à maintenant. Sans doute, l'urgence

pour les universités, pour l'Éducation Manitoba et pour les divisions scolaires de se pencher sur ce problème et d'y apporter les correctifs nécessaires semble largement démontrée.

Dans un autre ordre d'idée, la prise en charge de la classe de maternelle par les enseignants spécialisés dans certaines matières telles que l'éducation physique, la musique, etc., est une pratique relativement courante. Il ne fait aucun doute que celle-ci permet un enrichissement de l'expérience de l'enfant, en même temps qu'elle permet, dans certains cas, de dégager l'enseignant de maternelle de ses responsabilités auprès des enfants pour un court laps de temps, lequel est souvent utilisé à la préparation des activités de la classe. Il faut toutefois souligner que les enseignants de matières précises devraient avoir une formation adéquate en pédagogie de la jeune enfance et qu'un travail en collaboration étroite avec l'enseignant de maternelle s'avère nécessaire pour assurer la continuité des interventions éducatives. Ces enseignants devraient être fortement encouragés à participer aux programmes de perfectionnement professionnel organisés pour les enseignants de maternelle.

Cet encouragement à participer aux programmes de perfectionnement devrait s'appliquer également aux assistants paraprofessionnels. D'après les résultats rapportés précédemment, ces derniers jouent un rôle très important, même essentiel, dans les classes où ils sont assignés et leurs besoins de perfectionnement ne peuvent être négligés.

Le domaine de la participation des parents et adultes bénévoles à la classe de maternelle se distingue particulièrement par sa grande

pauvreté. L'on constate une certaine réticence dans plusieurs classes à accepter que les parents prennent une part active dans le déroulement des activités. D'une part, ce fait prive les enfants d'une source d'expérience extrêmement riche; d'autre part, il prive les enseignants d'une assistance fort appréciable, et certainement appréciée par ceux qui l'utilisent déjà. Ainsi, l'on ne peut que souhaiter que dans un avenir prochain, les écoles en général, et les classes maternelles en particulier, adoptent une politique ouverte envers la participation active des parents en classe, laquelle doit être recherchée, encouragée et facilitée sous toutes ses formes.

Enfin, les étudiants bénévoles constituent une autre source d'assistance appréciable pour les enseignants. Toutefois, une attention particulière doit être accordée aux tâches qui leur sont confiées, en relation avec leur âge. En particulier, la surveillance des enfants en l'absence de l'enseignant ne devrait pas être faite par des étudiants. Par contre, bon nombre de tâches telles que le ménage, le travail de bureau, les jeux avec les enfants, la lecture d'histoires, ou l'aide dans certaines tâches supervisées par l'enseignant peuvent très bien leur convenir.

Recommandations particulières

6.1 Considérant les lacunes généralisées dans la formation initiale des enseignants de maternelle, il est recommandé:

6.1.1 Que les divisions scolaires organisent des activités de perfectionnement professionnel spécifiques à la maternelle dans les plus brefs délais, et qu'elles apportent un support tangible aux enseignants dans leurs démarches personnelles de perfectionnement.

6.2 Considérant que dans 75% des classes, les enseignants de maternelle sont assistés par des enseignants de matières scolaires qui prennent en charge régulièrement la classe, il est recommandé:

6.2.1 Que les enseignants de matières scolaires travaillent en étroite collaboration avec l'enseignant de maternelle pour assurer la continuité des interventions éducatives.

6.3 Considérant que l'engagement de paraprofessionnels dans la salle de classe est fait en fonction des grands nombres d'enfants et de la présence d'enfants avec des besoins spéciaux, il est recommandé:

6.3.1 Que les divisions scolaires offrent des activités de développement professionnel aux enseignants et aux paraprofessionnels oeuvrant en maternelle afin de promouvoir un travail de collaboration toujours plus étroite.

6.4 Étant donné qu'aucune classe de maternelle n'a de programme établi pour les adultes bénévoles et que seulement 36% des enseignants affirment que les parents sont encouragés à visiter la salle de classe, il est recommandé:

6.4.1 Qu'une politique visant à encourager la participation active des parents et adultes bénévoles de la communauté à la vie de la classe maternelle soit élaborée.

6.4.2 Que les divisions scolaires offrent des activités de perfectionnement professionnel dans le domaine de la participation des parents et adultes bénévoles à la vie de la classe.

6.5 Considérant que dans 18% des classes la surveillance des enfants en l'absence de l'enseignant est parfois confiée à des étudiants bénévoles, il est recommandé:

6.5.1 Qu'une attention particulière soit accordée aux tâches qui sont confiées aux étudiants bénévoles en relation avec leur âge. Ces tâches doivent toujours être supervisées par l'enseignant.

ASPECTS ADMINISTRATIFS PARTICULIERS

Ce chapitre s'est concentré sur la présentation des résultats portant sur la direction pédagogique, les modalités de fonctionnement de la maternelle, le budget et les arrangements administratifs spéciaux.

On peut conclure tout d'abord que les directeurs d'école prennent certainement leur rôle pédagogique au sérieux. Toutefois, il existe une certaine ambivalence entre la perception de la maternelle comme étant différente et spéciale, et celle de la maternelle comme faisant partie intégrante de l'école et du système éducatif.

Ainsi, pour assurer une meilleure qualité des programmes de maternelle, il apparaît important pour les directeurs d'école d'approfondir leur connaissance des objectifs éducatifs poursuivis à ce niveau de

telle sorte qu'ils puissent apporter un support éclairé à l'enseignant dans la réalisation de ses fonctions pédagogiques et dans ses efforts de développement professionnel. Également, ils pourraient réexaminer les critères de choix des enseignants à ce niveau. S'il ne fait aucun doute que les qualités personnelles de chaleur humaine, de créativité, de dynamisme, d'enthousiasme, etc. sont extrêmement désirables, une attention spéciale doit être accordée à la formation professionnelle et à l'expérience de l'enseignant dans le domaine de l'éducation à la jeune enfance.

En ce qui a trait aux modalités de fonctionnement propres à la maternelle, il semble que les heures et les jours de classe sont satisfaisants pour la majorité des enseignants. Il serait toutefois important que les décisions se prennent, à ce niveau, en fonction des besoins des enfants plutôt qu'en fonction des constraintes administratives telles que le transport par autobus.

L'âge d'entrée étant fixé à 5 ans avant le 31 décembre de l'année en cours, certains enfants entrent à la maternelle à 4 ans 8 mois et on peut se demander si ces enfants ont la maturité nécessaire pour profiter du programme de maternelle. À la suite des Gesell, plusieurs chercheurs ont montré que dû à la maturation rapide de l'enfant en bas âge, une différence de 6 mois produit des changements qualitatifs et quantitatifs considérables chez lui. Il conviendrait donc que les critères relatifs à l'âge d'entrée en maternelle tiennent compte de la maturité de l'enfant et se caractérisent par une plus grande souplesse. Par ailleurs, si l'on conserve l'âge chronologique comme critère d'entrée à la maternelle, l'école doit accepter la grande responsabilité d'adapter ses services éducatifs aux besoins de l'enfant.

En ce qui concerne le système d'entrée progressive, il ressort que celui-ci est apprécié par tous les enseignants et les directeurs d'école qui l'utilisent, de même que par les parents. Un tel système offre l'avantage pour l'enfant et les parents de prendre contact avec l'école et l'enseignant sur une base personnalisée et graduelle. Une période d'une semaine ou plus est indiquée pour une telle pratique. Même avec les groupes de 15 enfants ou moins, l'entrée progressive est désirable, dans la mesure où l'enseignant peut recevoir les enfants par groupes de 3 ou 4, avec leurs parents, et ainsi passer plus de temps avec eux pour mieux les connaître en début d'année.

Pour les enfants qui demeurent à l'école pendant la période du dîner, les activités récréatives à l'extérieur (sous surveillance d'une personne responsable, et seulement lorsque la température le permet) sont choisies le plus souvent.

Dans un autre ordre d'idée, il est déplorable de constater l'absence totale de contact entre les enseignants de maternelle et les éducateurs en garderie au sujet des enfants qui participent à ces deux programmes. L'enfant qui passe d'un programme à l'autre pourrait grandement bénéficier d'une certaine continuité et complémentarité entre ces programmes, ce qui ne peut se réaliser sans un minimum de communication entre les personnes concernées.

La participation de la maternelle à la vie de l'école et de la communauté apparaît acquise dans toutes les écoles. Il s'agit certainement d'un aspect important pour le développement d'une identité socio-culturelle chez l'enfant et les efforts pour amener la maternelle à participer encore davantage doivent être encouragés.

Dans les domaines du financement et des arrangements administratifs spéciaux, on peut se réjouir du fait qu'en période de restriction budgétaire, la maternelle se voit traitée de la même façon que n'importe quelle autre classe de l'école. Toutefois, les budgets étant très minimes, une attention spéciale doit être accordée à la façon dont ils sont utilisés. Dans ce sens, la maternelle a surtout besoin de matériel et d'équipement de jeu diversifiés, dont les caractéristiques principales sont d'être solides, polyvalents et sécuritaires. L'achat de matériel scolaire (cahiers d'exercices et autre matériel papier-crayon du même genre) n'est pas recommandé à ce niveau.

Enfin, si les arrangements administratifs n'apparaissent pas particulièrement spéciaux, la question du ratio enseignant/élèves devrait être révisée. Il est certainement difficile pour l'enseignant de répondre aux besoins de vingt à trente enfants à la fois, dans un environnement qui ne peut alors qu'être encombré.

Recommandations particulières

Les recommandations relatives aux aspects administratifs ont déjà été faites en termes généraux et adressées aux divisions scolaires et aux directeurs d'école. On peut y ajouter les quelques précisions suivantes:

7.1 Considérant la rigidité du critère concernant l'âge d'entrée en maternelle, il est recommandé:

7.1.1 D'assouplir le critère relatif à l'âge d'entrée pour tenir compte de la maturité de l'enfant.

7.1.2 De ne pas nier l'entrée scolaire aux enfants qui ont des besoins spéciaux, et de s'assurer qu'ils puissent bénéficier de services adaptés à leurs besoins.

7.2 Considérant que de plus en plus d'enfants sont susceptibles de participer au programme de maternelle et à un programme de garderie à l'intérieur d'une même journée, il est recommandé:

7.2.1 De développer des mécanismes de communication entre ces deux types de programmes.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

En terminant ce rapport sur l'évaluation des maternelles franco-manitobaines, on comprend mieux la complexité, la richesse et l'importance du domaine de l'éducation à la jeune enfance tel que vécu dans notre province. En tant que service éducatif très largement accepté dans notre société, la maternelle ne peut plus être laissée à elle-même et demande qu'on lui accorde toute l'attention qui s'impose.

Cette étude a permis de mettre en lumière la somme considérable d'énergies et de ressources qui est actuellement à l'oeuvre au niveau de la maternelle. Elle en a fait voir les multiples implications concrètes et les préoccupations quotidiennes sur les plans de l'organisation physique et matérielle, de la gestion pédagogique, de l'utilisation des ressources humaines et des arrangements administratifs. Elle nous dépeint un chantier éducatif vibrant d'activités, dynamique, animé par la conviction profonde de fournir à nos enfants une formation de qualité, qui réponde toujours davantage à leurs besoins de développement personnel et social et d'apprentissage.

Mais ce chantier est encore jeune et à la recherche de son identité. Particulièrement fragile aux influences qui l'assaillent de toutes parts, il comporte des failles et des contradictions qui représentent un défi de taille. Relever ce défi implique une volonté concertée d'apporter des modifications aux niveaux des habitudes et des pratiques, des attitudes, et même, des valeurs. Il implique également des choix et des prises de décisions politiques et administratifs.

Ce n'est donc pas sans quelques appréhensions que le Comité consultatif technique sur l'évaluation des maternelles franco-

manitobaines s'est engagé dans la tâche de formuler des recommandations en regard des services éducatifs en maternelle. Ces recommandations se dégagent directement des résultats exposés auparavant et sont de deux ordres. Tout d'abord, des recommandations générales sont faites en fonction des organismes ou des personnes auxquelles elles s'adressent. Viennent ensuite des recommandations plus spécifiques ou particulières regroupées en fonction des sujets traités dans chacun des chapitres précédents. Il faut signaler ici que l'ordre de présentation des recommandations n'implique en rien un ordre de priorité.

Recommandations générales

A — Le Comité consultatif technique sur l'évaluation des maternelles franco-manitobaines recommande au Bureau de l'éducation française:

- D'accélérer le processus de révision en profondeur de la programmation en maternelle et, qu'à cette fin, il y consacre les ressources nécessaires.
- De concevoir et d'élaborer une programmation "intégrée" qui tienne compte à la fois:
  - de la philosophie et des finalités de l'éducation identifiées dans la Politique curriculaire pour l'éducation en français langue maternelle;
  - des caractéristiques et des besoins de l'enfant de 4 à 6 ans;
  - de la nécessité d'un encadrement souple, qui ne fasse pas référence aux disciplines scolaires et aux didactiques particulières;

- de la nécessité de proposer des objectifs terminaux uniquement à titre indicatif et non pas obligatoire;
- de la nécessité de proposer des stratégies éducatives centrées sur l'enfant et sur son mode d'activité privilégié, c'est-à-dire le jeu;
- de la nécessité de proposer du matériel didactique adapté ne contenant pas de matériel scolaire ou scolarisant tel que des cahiers d'exercices, de pré-requis, etc.

• D'élaborer un recueil de normes minimales pour l'organisation physique et matérielle des classes maternelles en tenant compte:

- des particularités des écoles de construction plus ancienne;
- des besoins d'espace minimal, en fonction du type de pédagogie et non pas uniquement en fonction du nombre d'enfants;
- des besoins en regard des aspects architecturaux de la salle de classe;
- des besoins en regard de la sécurité;
- des besoins en regard de l'équipement, ameublement et autre matériel de base.

• De prévoir des mécanismes d'implantation de la programmation en maternelle selon un échéancier à court, moyen et long termes. Ce processus d'implantation continu devrait sensibiliser à la fois les administrateurs scolaires, les enseignants et autres intervenants dans le système scolaire, de même que les parents.

- D'énoncer une politique claire en regard du dépistage et du diagnostic des élèves en précisant les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants, incluant ceux des divers spécialistes, des enseignants, des parents et des administrateurs scolaires. Cette politique devrait tenir compte des développements récents dans ce domaine et insister sur:
  - la concertation entre les divers intervenants;
  - les règles d'éthique professionnelle relatives à l'administration de tests formels, à la constitution, à la garde et à l'accès aux dossiers des enfants;
  - la qualité et le suivi dans les interventions entreprises auprès de l'enfant;
  - l'implication des parents en tant que premiers responsables de l'éducation de leur enfant.
- De prendre l'initiative de promouvoir le maintien et le développement de la culture franco-manitobaine en:
  - sensibilisant davantage les divisions scolaires, les écoles, les enseignants et les parents face à cette dimension;
  - en proposant du matériel pédagogique approprié;
  - en encourageant la participation active de la maternelle à la vie de la communauté;
  - en encourageant la participation active des parents et de la communauté à la vie de la maternelle.

B — Le Comité consultatif technique sur l'évaluation des maternelles franco-manitobaines recommande aux <u>divisions scolaires</u>:

- De formuler leurs objectifs éducatifs auprès de la jeune enfance.

- De procéder, en fonction de ces objectifs, à une planification rationnelle de l'amélioration des services éducatifs qu'elles offrent aux jeunes enfants.
- De collaborer, dans les limites de leur responsabilité, avec Éducation Manitoba dans le processus d'élaboration de la programmation en maternelle et dans celui de l'implantation.
- De collaborer avec Éducation Manitoba dans l'établissement de normes minimales d'aménagement physique et matériel des classes maternelles.
- De continuer à favoriser le développement professionnel des enseignants de maternelle en prévoyant un budget et des journées de recyclage spécifiques.
- D'ouvrir les activités de perfectionnement professionnel pour permettre la participation des paraprofessionnels.
- De rendre les services des spécialistes divisionnaires plus accessibles aux enfants de maternelle et à l'enseignant.
- De revoir ses politiques concernant le dépistage et le diagnostic des enfants et de mettre fin aux procédures d'administration de tests formels sur une base collective, à tous les enfants.
- De prendre une part active dans le développement social et culturel en prévoyant un budget pour faciliter la participation de la maternelle à part égal avec les autres élèves aux activités socio-culturelles de la communauté.
- D'assurer que les décisions administratives concernant les heures et les jours de classe, l'âge d'entrée, le transport

par autobus, le ratio enseignant/élèves, soient faites en fonction des besoins des enfants, et non en fonction uniquement des contraintes administratives et budgétaires.

- De favoriser la participation des parents à la vie de la maternelle.
- De favoriser la communication et l'échange entre les divers intervenants en maternelle en prévoyant des rencontres divisionnaires périodiques.
- De voir, dans la mesure du possible, à ce que le personnel embauché au niveau de la maternelle possède des qualifications dans le domaine de l'éducation à la petite enfance.

C — Le Comité consultatif technique sur l'évaluation des maternelles franco-manitobaines recommande aux écoles et aux directeurs d'école:

- De continuer à assurer que la maternelle fasse partie intégrante de l'école et qu'elle ait accès, au même titre que toutes les autres classes, à tous les locaux et services offerts par l'école.
- De consulter l'enseignant en ce qui a trait aux améliorations à apporter à l'aménagement physique de la classe maternelle.
- De voir à l'acquisition graduelle d'un matériel de support pédagogique, allant du mobilier jusqu'au matériel de jeu et d'ateliers, adapté aux besoins et caractéristiques des enfants, diversifié, solide, sécuritaire et polyvalent, qui se prête aux activités de jeu et d'expérimentation.
- D'assurer une direction pédagogique appropriée en participant activement aux activités de perfectionnement professionnel des

enseignants de maternelle afin de mieux animer et supporter ceux-ci, et en éliminant les exigences relatives à la préparation des enfants à la première année.

- De continuer à favoriser la communication formelle et informelle entre l'enseignant de maternelle et les autres membres du personnel de l'école et de la division scolaire.
- De continuer à promouvoir la participation de l'enseignant aux activités de développement professionnel, et de lui apporter le support nécessaire dans son cheminement.
- De prendre l'initiative d'assurer une meilleure implication des parents et de la communauté à la vie de la maternelle.
- D'encourager la communication avec les parents sous toutes ses formes.
- D'assurer la coordination de l'organisation des services aux enfants qui ont des besoins spéciaux à l'intérieur de l'école en faisant en sorte
  - Que les services soient planifiés, dès le début, en concertation entre l'enseignant, les parents, les spécialistes, le directeur d'école, et les autres intervenants.
  - Que les spécialistes travaillent davantage à l'intérieur même de la salle de classe maternelle, en collaboration avec l'enseignant.
- De prévoir une structure d'accueil appropriée pour les enfants qui ne parlent pas français à leur entrée en maternelle française.
- De voir à ce que les enseignants spécialisés dans une matière

et qui oeuvrent au niveau de la maternelle participent aux journées de perfectionnement (recyclages) offertes pour les enseignants de maternelle.

- De voir à ce que l'enseignement du "Language Arts" (anglais) ne se fasse pas dans les classes maternelles françaises, conformément à la Politique curriculaire pour l'éducation en français langue maternelle, du Bureau de l'éducation française.
- D'encourager les paraprofessionnels à participer aux programmes de perfectionnement professionnel (recyclages) des enseignants de maternelle.
- D'encourager l'utilisation du système d'entrée progressive, même avec de petits groupes d'enfants.
- De continuer d'encourager la participation de la maternelle à la vie de l'école et de la communauté, et vice-versa.

D — Le Comité consultatif technique sur l'évaluation des maternelles franco-manitobaines recommande aux enseignants de maternelle:

- De collaborer avec Éducation Manitoba à l'élaboration et à la mise à l'essai de la programmation en maternelle.
- D'étudier les programmes développés par Éducation Manitoba, afin d'en comprendre les orientations et de les mettre en application.
- De réévaluer leur approche pédagogique et leur mode général de gestion de la classe afin d'adapter davantage ceux-ci aux besoins, intérêts des enfants.
- D'éviter de préparer de façon formelle les enfants à la première année au moyen de l'enseignement de concepts précis de nature scolaire.

- De fournir aux enfants un environnement riche et stimulant qui leur permette de se développer de façon harmonieuse par l'exploration et l'expérimentation spontanées.
- De continuer à prendre une part active aux activités de perfectionnement professionnel divisionnaires et autres et de prendre l'initiative de faire connaître leurs besoins dans ce domaine.
- D'informer et d'encourager les paraprofessionnels à participer aux activités de développement professionnel.
- D'accepter, d'encourager et de rechercher activement l'aide des parents et autres adultes bénévoles à l'intérieur de l'école et de la classe.
- D'assurer une communication continue avec les parents et de ne pas se limiter à quelques rencontres formelles minutées.
- De prendre une part active dans l'ensemble du processus d'évaluation et d'élaboration d'une programmation adaptée aux enfants qui ont des besoins spéciaux, en concertation avec les parents, les spécialistes et la direction de l'école.
- De travailler au maintien et au développement de la culture franco-manitobaine:
  - en continuant d'organiser des activités d'enrichissement (sorties, voyages, excursions dans la communauté);
  - en faisant en sorte que la maternelle participe aux activités de l'école et de la communauté;
  - en saisissant toutes les occasions de faire vivre aux enfants, dans la classe, des activités à contenu socio-culturel;

— en facilitant la participation de la communauté à la vie de la maternelle.

E — Le Comité consultatif technique sur l'évaluation des maternelles franco-manitobaines recommande à l'Institut Pédagogique du Collège Universitaire de Saint-Boniface et le Collège Communautaire de Saint-Boniface:

- De revoir sa programmation relative à la formation initiale des enseignants et d'accorder une place plus grande à l'éducation à la jeune enfance.
- D'évaluer la possibilité, en collaboration avec les divisions scolaires, d'offrir des stages de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants qui oeuvrent auprès de la petite enfance.
- D'évaluer la possibilité d'offrir un certificat en éducation de la jeune enfance à l'intention des paraprofessionnels qui travaillent à ce niveau.